

DORDOGNE-PERIGORD



1) Vérifiez que vous êtes ÉLIGIBLE aux offres haut débit

A - VOUS DISPOSEZ DÉJÀ D'UN ABONNEMENT INTERNET ADSL

Si vous êtes déjà équipé d'une box, le basculement sur le haut débit n'est pas automatique et nécessite un contact auprès de votre opérateur pour lui signaler l'amélioration du débit sur votre commune et étudier les offres disponibles avec de nouveaux services [offres téléphone/TV/internet].

B - VOUS AVEZ UNE LIGNE DE TÉLÉPHONE FIXE SANS POSSÉDER UN ABONNEMENT ADSL

Contactez les opérateurs fournisseurs d'accès internet, pour souscrire un abonnement ADSL. Si vous disposez d'un forfait bas débit, vous pouvez le faire évoluer vers une offre ADSL. Si vous êtes situé dans un secteur dégroupé, vous pouvez éventuellement disposer d'offres différenciées auprès de l'opérateur de votre choix.

C - VOUS NE POSSEDEZ QU'UN ABONNEMENT DE TELEPHONIE MOBILE

Vérifiez les offres disponibles sur les sites d'information et contactez les opérateurs fournisseurs d'accès internet. En zone non dégroupée, contactez directement Orange [1014] pour l'ouverture de votre ligne.

2) Dans le cas où vous n'êtes pas ÉLIGIBLE aux offres haut débit

Certaines habitations, les plus à l'écart des sous-répartitions, ne peuvent bénéficier de la montée en débit. Dans ce cas, les offres hertziennes ou satellites peuvent constituer une bonne alternative à l'équipement en ADSL. Elles permettent de bénéficier de haut débit pour les usages personnels ou professionnels, n'hésitez pas à contacter PERIGORD NUMERIQUE pour savoir si vous êtes éligible à une subvention d'aide à l'installation.

► Pour toute question, contactez le SMPN au :
05 53 02 21 23 - Mail : perigordnumerique@dordogne.fr

